



# CARRIERES ET CHAUX BALTHAZARD & COTTE

Lieu-dit « Les thermes », La Buisse (38)

## PJ51 – Origine géographique prévue des déchets

Rapport

Réf : CACICE212758 / RACICE04557 -04

AMAR / JPT










18/10/2023



## CARRIERES ET CHAUX BALTHAZARD & COTTE

### PJ51 – Origine géographique prévue des déchets

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de Marie-Caroline COCHET (A.S.E.)

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	22/07/2022	01	A. MARIE	JP. LENGLET	JP. LENGLET
Rapport modifié	14/10/2022	02	A. MARIE 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 
Rapport retour DREAL	17/08/2023	03	A. MARIE 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 
Rapport reprise client	18/10/2023	04	A. MARIE 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACICE212758 / RACICE04557 -04
Numéro d'affaire :	A57562
Domaine technique :	IC01

BURGEAP Agence Centre-Est • 19, rue de la Villette – 69425 Lyon CEDEX 03  
 Tél : 04.37.91.20.50 • Fax : 04.37.91.20.69 • burgeap.lyon@groupeginger.com

## SOMMAIRE

Introduction .....	4
1. Code déchets .....	4
2. Fournisseur et origine géographique du Bois B.....	4

## Introduction

Ce document a pour objet de présenter l'origine géographique des déchets qui seront utilisés dans le four de production de chaux pour le projet de co-incinération de biomasse sur le site de La Buisse (38).

## 1. Code déchets

Code nomenclature déchets, conformément à l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement	Type de déchets admis dans l'installation
03 01 05	Sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04
03 01 99	Déchets de bois provenant de la transformation du bois et de la fabrication de panneaux
15 01 03	Emballages en bois
17 02 01	Déchets de bois provenant des activités de construction et de démolition
19 12 07	Déchets de bois provenant des installations de gestion des déchets
20 01 38	Déchets municipaux de bois (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations)

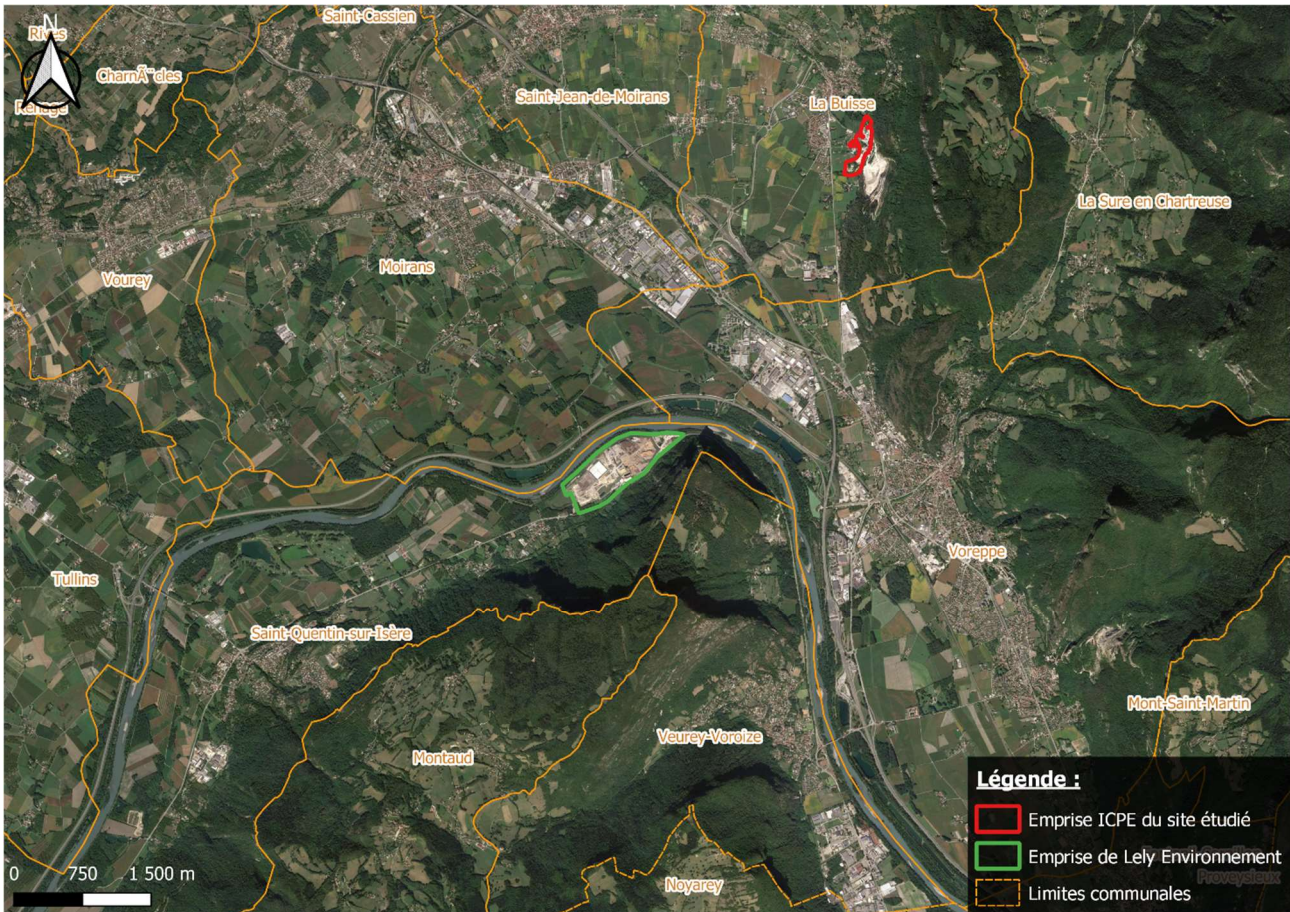
## 2. Fournisseur et origine géographique du Bois B

A ce jour, Carrières et Chaux Balthazard et Cotte a identifié un fournisseur : l'entreprise LELY ENVIRONNEMENT.

Le bois proviendra à 100 % d'un rayon de 100 km autour du site de La Buisse, avec la grande majorité des fournitures identifiées provenant de la plateforme de LELY ENVIRONNEMENT située à Saint-Quentin-sur-Isère (38).

La localisation de la plateforme LELY ENVIRONNEMENT vis-à-vis du site est donnée sur la figure ci-après.

**Figure 1 : Localisation de la plateforme LELY ENVIRONNEMENT**



A date, LELY ENVIRONNEMENT s’engage à fournir 1 500 tonnes de bois B (référence 2017-3B-BFVBD) à partir de l’année 2025 pendant 10 ans minimum. Ils s’engagent également à approvisionner le site en Bois A à hauteur de 3 500 tonnes.

Cette quantité de mélange biomasse / bois B (5 tonnes / an) permet de garantir la substitution du gaz naturel à hauteur de 33%. La substitution à hauteur de 55% objet de la présente demande d’autorisation sera fonction de la capacité de LELY ENVIRONNEMENT à fournir la quantité de combustible nécessaire ou à l’exploitant de trouver un autre fournisseur, si besoin, répondant à tous les critères (origine, qualité notamment).